



Séance du conseil général du 27.03.2023

Interpellation : Mise à jour de l'agenda 21

L'Agenda 21, validé par le Conseil général en 2010, avait été une initiative pionnière. Tramelan avait été à l'époque la première commune du Jura bernois à se doter d'un tel instrument.

Dans la veine des discussions qui débutaient au niveau international entre Etats, notamment celles de la COP (Conférence internationale sur le climat), la commune de Tramelan s'était lancée dans l'élaboration de ce document pour apporter sa contribution à l'effort collectif. L'Agenda 21 consiste à intégrer une notion de durabilité dans les investissements qui se font au niveau communal.

Aujourd'hui, plus que jamais, la poursuite de ces contributions à la protection de l'environnement s'avère indispensable. Le nouveau rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 20 mars dernier confirme une nouvelle fois le changement climatique causé par les activités humaines.

Le PS demande donc que

- 1) le Conseil municipal fasse le bilan des actions entreprises sur le plan environnemental ces dernières années, car la commune Tramelan s'est énormément investie dans la voie de la durabilité (bâtiments, collaboration avec l'Association du Parc régional Chasseral, etc.) et cet engagement doit être valorisé ;
- 2) le Conseil municipal réactualise l'Agenda 21 dans une perspective de long terme afin de marquer politiquement son engagement pour le climat.

Tramelan, le 25.03.23


Marc Froidevaux
Parti Socialiste Tramelan